

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son Conseil, le seizième (16<sup>e</sup>) jour de mars 2016 à 11 h 30 au Centre Communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Monsieur J. -Denis Picard, conseiller	siège # 6

#### **Absences motivées :**

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Plan de gestion des matières résiduelles
- 4- Demande de dérogation mineure de Monsieur Serge Bégin
- 5- Érablière du mont Aylmer S.E.N.C. – Compensation vs virée
- 6- Rang Elgin – Scénarios
- 7- Alimentation Stratford (9310-6250 Québec inc.) – Taxes 2014
- 8- Soirée des bénévoles
- 9- Prix Gilles Poulin
- 10- Bureau Écologie appliquée – Appui
- 11- Domaine Aylmer – Suivi
- 12- Période de questions
- 13- Levée de la séance extraordinaire

#### 1- Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur André Gamache à 11 h 30.

#### 2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,  
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

3- Plan de gestion des matières résiduelles

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles proposé par la MRC du Granit soulève plusieurs interrogations auxquelles les élus sont confrontés;

Considérant qu'une décision ne peut être prise rapidement n'ayant pas tous les éléments de réflexion nécessaire;

Considérant que le conseil désire étudier différentes options à l'échelle locale et qu'il s'oriente pour garder son autonomie dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur André Gamache;  
Et résolu;

D'informer la MRC du Granit de notre orientation dans ce dossier.

2016-03-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4- Demande de dérogation mineure de Monsieur Serge Bégin

**Propriété au 490, chemin de la Baie-des-Sables, Stratford  
(Lots 11-20 et 11-21 du rang 1 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)**

Demande visée :

Propriété appartenant à monsieur Serge Bégin : Agrandissement de la résidence principale et construction d'un patio qui empièteraient respectivement de +/- 1,29 mètre et +/- 1,25 mètre dans la marge latérale.

Extrait de l'article 7.4.3 du règlement de zonage n° 1035 :

*« En dehors du périmètre d'urbanisation : La marge de recul latérale est de 5 mètres de chaque côté. Cependant, dans les zones de villégiature, la marge latérale peut être portée à 3 mètres de chaque côté, dans le cas de lots dont la largeur est dérogatoire. »*

Le CCU a analysé ce dossier une 2<sup>e</sup> fois suite à la réception de nouveaux documents.

Considérant qu'une dérogation mineure a déjà été acceptée concernant l'implantation d'une nouvelle construction sur des fondations existantes (résolution 2011-08-19).

Considérant que le demandeur deviendra propriétaire par testament de l'immeuble voisin soit le 486, chemin de la Baie-des-Sables (lots 11-22 et 11-23 du Rang 4 Sud-Ouest);

Considérant qu'au décès de sa mère, madame Léa Blais (dit Gaudreau), celui-ci projette de démolir le bâtiment principal (chalet) situé sur l'emplacement nommé précédemment pour y construire un garage;

Considérant que la situation dérogatoire concernant la marge de recul latérale deviendra caduque lorsque le demandeur deviendra propriétaire de l'emplacement nommé précédemment;

Considérant que le demandeur a obtenu une servitude de vue notariée de madame Léa Blais (dit Gaudreau);

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,  
Et résolu;

D'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Serge Bégin.

2016-03-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Érablière du mont Aylmer S.E.N.C. – Compensation vs virée

Considérant que la Municipalité doit empiéter sur la propriété privée d'Érablière du Mont Aylmer s.e.n.c. sur une longueur de 10 mètres lors du déneigement du rang Belle-Vue;

Considérant que les services de cueillette des ordures et de récupération ainsi que les services d'urgence doivent avoir accès en tout temps à la propriété située au 194 du rang Belle-Vue;

Considérant qu'une entente est survenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à l'effet de verser la somme de 400 \$ annuellement en compensation de l'utilisation d'une virée en T;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,  
Et résolu;

De procéder au versement de 400 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2016.

2016-03-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Rang Elgin – Scénarios

Le sujet n'a pas été traité.

7- Alimentation Stratford (9310-6250 Québec inc.) – Taxes 2014

Considérant qu'un solde de taxes 2014 demeure impayé en date du 16 mars 2016 pour un montant de 1 100 \$;

Considérant l'engagement de paiement à court terme par chèques certifiés détaillé comme suit :

15 avril	600 \$
15 mai	500 \$

Il est proposé par monsieur André Gamache,  
Et résolu;

De ne pas poursuivre la procédure de transmission de ce dossier à la MRC du Granit en prévision de la vente pour taxes, conditionnellement à la réception de 2 chèques certifiés ou argent comptant d'ici vendredi le 18 mars 2016.

2016-03-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Soirée des bénévoles

Après discussions, les dépenses projetées respecteront le budget.

9- Prix Gilles Poulin

Sujet discuté au point 8.

10- Bureau Écologie appliquée - Appui

Notre municipalité a récemment été informée des démarches que vous avez entreprises pour réaliser un projet visant plusieurs espèces en péril, principalement en Chaudière-Appalaches, dans la région de la Capitale-Nationale et en Estrie. La proposition que vous avez élaborée correspond tout à fait aux objectifs de notre Municipalité visant la conservation des milieux naturels et de la faune et la flore qui les habitent. Ainsi, c'est avec tout notre soutien que nous endossons cette proposition, d'autant plus qu'elle met en évidence l'acquisition de connaissances sur plusieurs espèces à risque au Québec et au Canada. Ce projet est très pertinent pour nous dans la mesure où ces données pourront être utilisées lors de promenades d'observation effectuées par les ornithologues de la région; cela cadre bien avec la vocation du Marais Maskinongé. L'activité prévue permettra de faire connaître les richesses naturelles présentes sur notre territoire.

Nous pourrions au besoin contribuer à votre projet en installant bien en évidence votre panneau au Marais Maskinongé.

2016-03-29

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11- Domaine Aylmer - Suivi

Le sujet n'a pas été traité.

12- Période de questions

Aucune question n'a été soulevée.

13- Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 12 h 15.

2016-03-30

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



André Gamache  
Maire



Manon Goulet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière